

PETIT GUIDE CONTRE LES BOBARDS DE LA RÉFORME DES RETRAITES



%
attac

Il faut un système de retraite plus simple et plus juste pour tous !

Depuis 1993, les différentes **réformes du système de retraite français** ont ciblé le maintien de son **équilibre financier** à long terme.

Ces nombreuses réformes n'ont **pas touché à l'architecture du système de retraite** en maintenant :

- le calcul des pensions en **annuités**,
- le principe de la **répartition** (les cotisations versées par les actifs au titre de l'assurance vieillesse sont immédiatement utilisées pour payer les pensions des retraités),
- et les **régimes spéciaux de retraite**.

Mais, elles **n'ont pas été conçues pour maintenir ou améliorer le niveau des pensions** à moyen-long terme.

La **baisse programmée des pensions** (indexation sur les prix au lieu des salaires, calcul sur les 25 meilleures années au lieu des 10 meilleures années pour les salariés du privé¹, allongement de la durée de cotisation, recul de l'âge légal de départ à la retraite...) a permis de **réduire le déficit des régimes de retraite de base** et du Fonds de solidarité vieillesse à seulement 1 milliard d'euros en 2017. D'ailleurs, dans son programme de campagne, Emmanuel Macron soulignait que « *le problème des retraites n'est plus un problème de financement* ».

Suite aux projections 2019 du Conseil d'Orientation des retraites montrant un déficit durable du système de retraite, le gouvernement voulait introduire des ajustements paramétriques très régressifs dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2020 (PLFSS) (instauration d'un « âge pivot » à 64 ans ou plus, allongement accéléré de la durée de cotisation pour la pension à taux plein et/ou durcissement de la décote). Si ces mesures étaient abandonnées, ce serait pour mieux faire passer la réforme des retraites par points...et ses régressions cachées.

Alors pourquoi une retraite par points ?

L'argument avancé était que les Français, notamment les jeunes n'ont plus confiance dans notre système de retraite trop complexe et injuste, d'où l'idée de mettre en place « *un système universel, juste et transparent* »...

La solution Macron de passer à une « retraite par points »² représente un changement fondamental de notre système de retraite qui devient essentiellement contributif (alignement des pensions sur les cotisations versées), donc individualiste, et relègue la solidarité à un rôle marginal.

« *Pour une retraite plus simple et plus juste pour tous* » tel est le slogan du site du Haut-Commissaire à la réforme des retraites ... mais la loi travail Macron 2017 devait apporter « *plus de liberté, plus de protection et plus d'égalité des chances* » et la réalité est toute autre...

Comment faire avaler cette réforme des retraites qui serait impopulaire si elle était comprise : en racontant des bobards !

Bobard n°1 : La réforme ne sert pas à faire des économies !



C'est le premier bobard du site internet du « Haut-Commissaire à la réforme des retraites »³.

Pourtant, dans l'argumentaire développé, on peut lire « *Redonner confiance dans la retraite implique de renforcer la pérennité financière de la retraite* » « *il faudra que l'équilibre financier du nouveau système des retraites soit garanti* ». Ainsi, l'aspect financier y occupe une large place, très contraignante.

Les **différentes réformes des retraites** engagées depuis plus de 20 ans ont contribué à **réduire le déficit des régimes des retraites**. Elles se sont traduites par la **dégradation du taux de remplacement**

(rapport pension/dernier salaire), l'**indexation** défavorable **des pensions sur les prix** au lieu des salaires, des **transferts de solidarité plus faibles** et des hausses de cotisations. Ainsi, le système de retraite, qui avait été excédentaire jusqu'en 2007 mais avait enregistré une dégradation de son solde financier (recettes - dépenses) jusqu'à atteindre -0,7% du PIB en 2010, est revenu progressivement **au quasi-équilibre** en 2017.

Mais un système de retraite se pense à **long terme**. Les projections 2070 du Conseil d'orientation des retraites (COR^o) mettent en évidence la réapparition durable d'un solde financier négatif du système de retraite à partir de 2022 (-0,5% à -1,5% du PIB en 2070 selon les scénarios), sauf si le revenu moyen d'activité progressait de plus de 1,5% par an à long terme ou si les cotisations étaient augmentées très rapidement de 2,2 points⁴. Ces projections augurent des **futures économies** à réaliser.

Les **retraites** représentent **14 % du PIB annuel** malgré les très nombreuses réformes mises en place. Comme les pensions sont désindexées de l'évolution des salaires, **plus la croissance économique est forte** (donc, normalement, plus les salaires augmentent), **plus les pensions représenteront une part plus faible dans le PIB**⁵. Mais si la croissance n'est que **de 1%** pendant le prochain demi-siècle, la **part des retraites** montera jusqu' à **14,5% du PIB** d'après le COR.

Comme les prévisions de croissance sont très modérées et que le gouvernement a pour objectif **de baisser les dépenses publiques**, il doit donc **briser le système actuel de retraite**.

Bobard n°2 : Le système de retraite par points ne sert pas à faire baisser les pensions



Ce deuxième bobard fait écho au premier.

Jusqu'à présent, presque tous les régimes de retraite de base des salariés et des non-salariés fonctionnent sur le **principe de l'annuité**. Chaque année, l'assuré valide des trimestres grâce à ses cotisations⁶ et à des dispositifs de solidarité (chômage, maladie, maternité, enfants...). Au moment de la retraite, la pension de retraite de base est calculée à partir du total des annuités acquises. La loi garantit, sous conditions, une retraite à taux plein fixée à 50% du salaire de référence pour les salariés du privé jusqu'au plafond de la Sécurité sociale⁷ et à 75% du traitement de référence pour les fonctionnaires⁸. Ces régimes sont obligatoires, nombreux, publics, **contributifs mais fortement solidaires** (trimestres gratuits). Ils fonctionnent par **répartition**.

Certes, le **nouveau système de retraite** projeté sera toujours obligatoire, public et par répartition. Mais les pensions seront calculées par « **points** »⁹ et non plus par « **annuités** ». Chaque année travaillée, **l'assuré accumulera des points**, calculés à partir des ses cotisations et d'un **prix d'achat du point**. Lors du départ à la retraite, les points cumulés seront transformés en pension en se basant sur la **valeur du point lors du départ à la retraite** (appelée « **valeur de service** »). De plus, le nouveau système sera **universel** grâce à la fusion des différents régimes de retraite de base et complémentaires.

La logique du système à points est **purement contributive** (un euro cotisé ouvre le même montant de pension pour tous les assurés). Après avoir déclaré en avril 2018 qu'« *il n'y aura pas de points gratuits* »¹⁰, le Haut-Commissaire à la réforme des retraites a affirmé le 10 octobre que des *points seront accordés* au titre de la solidarité. **Les dispositifs de solidarité** risquent de diminuer, même s'ils sont en partie pris en charge par l'État. C'est une première façon de baisser les pensions.

La seconde façon est très simple : il suffit de jouer sur les paramètres, par exemple augmenter le prix d'achat du point, ou réduire la valeur de service. C'est ce qu'ont fait les régimes de retraite complémentaire par points Agirc et Arrco. Résultat : une baisse de rendement du point de 30% entre 1990 et 2009 ! De plus, dans le système par points, on ne tient plus compte des salaires des 25 meilleures années dans le privé (des 6 derniers mois pour les fonctionnaires) mais de toute la carrière...Ce qui conduit à une baisse du montant moyen des pensions et incite à placer de l'épargne dans les fonds de pension.

Bobard n°3 : La réforme rendra le système de retraite plus simple et plus lisible



Après la casse du code du travail trop « complexe », le gouvernement met le cap sur la casse du **système actuel de retraite** jugé également trop « **complexe** » ! Le nouveau système, s'il est adopté, sera « **universel** » (un seul régime) et « **par points** ».

Certes, le système de retraite actuel est compliqué avec ses 42 régimes différents, construits sur des logiques de statuts professionnels. N'était-il pas possible de le simplifier sans en changer pour autant ?

Dans le monde ultralibéral actuel, les travailleurs doivent être avant tout « **flexibles** » et les « **statuts professionnels** » protecteurs des actifs et des retraités sont considérés comme obsolètes. D'ailleurs, dans le dossier de presse « Lancement d'un dispositif de

participation citoyenne »¹¹, il est écrit « *Il s'agit d'accompagner et de faciliter les mobilités professionnelles [...] au lieu de raisonner en terme de statut et de carrière* ». C'est une première explication de la réforme.

Selon, J.P Delevoye, Haut Commissaire à la réforme des retraites, la réforme « *n'est pas une simple réforme budgétaire ou technique, mais un projet politique et de société* ». Cette deuxième explication de la réforme souligne son aspect purement idéologique. Après avoir vidé de sa substance le statut des CDI, supprimé le statut des cheminots, Macron veut la peau de tous les régimes spéciaux de retraites et, plus généralement, la peau du **statut des fonctionnaires**.

Sous prétexte de « simplification » et de « lisibilité », on passe d'un système à « **prestations définies** » (garantie légale d'un taux de remplacement du salaire ou du revenu d'activité¹² dans le régime de base actuel) à un système à « **cotisations définies** » (nouveau système) : on sait ce qu'on verse mais pas ce que l'on va toucher 30 à 40 ans plus tard car tout dépendra de la valeur du point au moment du départ à la retraite. Quant aux **dispositifs de solidarité, leur devenir est inquiétant** alors qu'ils sont déjà déclinants et que les aides sociales se contractent dans le budget de l'État. Ainsi, la réforme correspond à une **optique individualiste** où **chacun récupère sa mise** et les solidarités sont réduites à de maigres filets sociaux assumés par l'État.

De plus, le gouvernement laisse entendre que, s'il y aura un socle de règles communes, des **régimes pourront garder certaines spécificités**.

Ainsi, le nouveau système de retraite universel par points ne sera **ni « lisible » ni « simple » !**

Bobard n°4 : Le nouveau système de retraite prendra en compte les inégalités entre les hommes et les femmes



Dans son mot de bienvenue sur la plateforme retraites¹³, Jean-Paul Delevoye a écrit que le nouveau système de retraite devra « *poursuivre un objectif d'égalité entre les femmes et les hommes* ».

Le système actuel de retraites par annuités amplifie déjà les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes. Ainsi, en 2014, alors que le salaire moyen des femmes représente 74,3 % de celui des hommes, la pension moyenne de droit direct¹⁴ des femmes ne représente que 61 % de celle des hommes (2016). La réduction des inégalités qui résultait de l'amélioration de la qualification et de l'activité des femmes a été freinée par les réformes des retraites depuis les années 1990 alors que les pensions devenaient de plus en

plus contributives (somme des pensions perçues se rapprochant de celle des cotisations versées).

Dans le nouveau système de **retraite par points**, le calcul de la retraite porte sur l'accumulation des points acquis tout au long de la vie active. Ce système **pénalise particulièrement les femmes** et les précaires aux carrières morcelées. L'exemple des régimes par points Arrco et Agirc est éclairant : les pensions des femmes ne représentent que 60 % de celles des hommes pour l'Arrco et 40 % pour l'Agirc, contre 75 % des pensions masculines sur l'ensemble des régimes.

Selon les déclarations du 10 octobre 2018 de Jean-Paul Delevoye, des points seraient accordés au titre des **dispositifs de solidarités**. Mais certains pourraient être financés par la **fiscalité**. Ce qui augure mal de l'ampleur de ces dispositifs dans le contexte actuel d'austérité budgétaire, notamment dans le social. Des régressions sont donc à escompter pour les femmes qui sont actuellement les principales bénéficiaires des mécanismes de solidarité.

Selon une simulation, utilisant le modèle Destinie de l'Insee, une femme appartenant aux générations nées entre 1950 et 1960 ne percevrait, en moyenne et sur l'ensemble de sa carrière, que 58 % du total des salaires d'un homme. Avec le système de retraite par points de Macron, le ratio serait le même pour les pensions¹⁵. C'est-à-dire que **les inégalités femmes-hommes seront encore plus marquées qu'avec le système de retraite actuel...**

Heureusement que « **l'égalité homme-femmes** » a été proclamée « **grande cause du quinquennat** » par Macron !

Bobard n°5 : La réforme est démocratique : partenaires sociaux et citoyens sont consultés !



Après de premières discussions avec les syndicats et le patronat sur la réforme des retraites en fin d'année 2017, la concertation avec les partenaires sociaux, conduite par le Haut-Commissaire, se déroule de mai 2018 à mars 2019¹⁶. « Elle portera sur les grands principes de la réforme, ses modalités de mise en œuvre et les conditions de la transition vers le nouveau système. Elle s'accompagne d'un vaste dispositif de participation citoyenne » d'après un des sites officiels dédiés aux retraites¹⁷. Mais cette réforme est-elle si démocratique ?

Tout d'abord, l'orientation de la réforme a été imposée par Macron pendant sa campagne présidentielle.

Pour être démocratique, **cette réforme**, qui **change complètement le système de retraite**, aurait nécessité au préalable une négociation

interprofessionnelle entre interlocuteurs sociaux...Elle n'a pas eu lieu.

De surcroît, des **éléments pouvant impacter la réforme des retraites** comme les mesures en faveur de l'épargne retraite par capitalisation sont déjà actés dans la **loi Pacte**. Par ailleurs, le gouvernement n'a pas fourni aux syndicats **d'études d'impact** qui chiffrent ses propositions de changement d'architecture du système des retraites. Enfin, avec un système de retraite universel par points, il sera plus facile à l'État de reprendre la main et d'évincer les partenaires sociaux.

Jean-Paul Delevoye déclare dans le dossier de presse sur le lancement de la **participation citoyenne** « *Je souhaite que ce débat soit ouvert, que nous puissions mener la controverse sur les forces et les faiblesses du système actuel jusqu'à son terme, tout mettre « sur la table» et imaginer ensemble ce qu'il pourrait être demain* ». Sauf que, quelques lignes plus loin, il est écrit « *Vos propositions devront s'inscrire dans le projet de la réforme : Il s'agit de créer un système universel de retraites où un euro cotisé donne les mêmes droits* ».

Donc, comme c'est le cas dans le processus de concertation avec les syndicats, **les citoyens ne peuvent pas débattre sur le maintien et l'amélioration du système de retraite actuel, mais uniquement sur le système universel de retraites par points**. Et, en 2016, seuls 55% des Français utilisaient un navigateur web¹⁸ alors que cette utilisation est nécessaire pour accéder à la consultation citoyenne sur la réforme des retraites...La participation citoyenne en ligne sera donc peu significative ! Décidemment, **cette réforme n'est pas démocratique...à l'image des autres réformes Macron !**

Bobard n°6 : Chacun sera libre de prendre sa retraite quand il le souhaite !



Un des arguments du gouvernement est que, avec le système de retraite par points, **chacun pourra prendre sa retraite quand il le souhaite**... après l'âge légal de la retraite, maintenu à 62 ans, quand même !

Pourquoi serait-il plus facile de prendre sa retraite à sa guise grâce au régime de retraites par points ?

L'argument avancé par le gouvernement est que le calcul du montant de la pension serait plus simple que dans le système actuel. Chacun pourrait alors prendre sa décision de partir à la retraite dès que le montant de sa pension lui semblerait suffisant.

Non seulement le système universel par points n'est ni lisible, ni simple comme l'a montré le bobard 3, mais les **possibilités réelles**

de **continuer à travailler pour cumuler plus de points risquent d'être faibles** alors que les employeurs se débarrassent des séniors, qu'une proportion importantes de séniors sont déjà en inactivité à la liquidation de la retraite et que de nombreuses personnes occupant des métiers pénibles ont du mal à tenir jusqu'à l'âge de départ tant elles sont usées.

Par ailleurs, s'ils ont un emploi, les salariés et non-salariés ayant eu les **travaux les plus pénibles et mal rémunérés**, les travailleurs aux **carrières morcelées** (maladie, temps partiels, chômage, interruption pour l'éducation des enfants...) **ne seront absolument pas libres de prendre leur retraite quant ils le souhaitent** car les points accumulés seront insuffisants pour avoir un **niveau de vie décent**.

Le **système à points renforcera les inégalités** : les travailleurs aux **revenus d'activité élevés pourront partir plus tôt** que dans le système actuel (plus de contraintes de durée d'activité avec des malus potentiels par exemple) ; par contre, il ne sera plus question de taux de remplacement garantis des revenus d'activité ni de transferts de solidarité élevés pour les **travailleurs les plus modestes** : ils devront **travailler plus longtemps**. Un système par comptes notionnels ne serait pas plus favorable comme le montre l'exemple de la Suède où les inégalités se sont accrues depuis la réforme du système de retraite en 2001¹⁹.

Choisir librement son âge de départ à la retraite à partir de l'âge légal est une illusion qui ne profitera qu'à une minorité d'actifs ...D'autant plus que l'âge de la retraite à taux plein pourrait être fixé à 63 ans ou plus (« âge pivot »).

Bobard n°7 : Le nouveau système restera par répartition



Tous les systèmes de retraite par « répartition » comme par « capitalisation », ne peuvent répartir que la richesse produite par les actifs.

Le gouvernement insiste sur le fait que le **nouveau système de retraite** « *restera fondé sur la répartition* », c'est-à-dire que les cotisations versées par les actifs au titre de l'assurance vieillesse sont immédiatement utilisées pour payer les pensions des retraités. Il souligne également l'aspect de « *solidarité entre les générations* » qui est attaché à ce système.

La « **répartition** » a deux avantages de taille sur la « capitalisation ». Premièrement, elle assure une **stabilité des ressources pour les retraités** alors que ces derniers peuvent être brutalement ruinés par des crises financières réduisant à néant leurs placements boursiers. Deuxièmement, elle renvoie à un **débat politique** sur l'augmentation de la part des richesses produites à consacrer aux retraites : « *faut-il augmenter les cotisations ou l'âge de départ, faut-il garantir la parité du niveau de vie entre la retraite et la vie active ou au contraire s'accommoder d'une baisse de la retraite, etc. ?* »²⁰. Ce débat doit être tranché démocratiquement.

Même si le **système de retraite « par points »** reste « *formellement un système par répartition* », l'équilibre du système est décidé au niveau des gestionnaires des caisses et se fait par un ajustement des divers paramètres (prix d'achat du point, valeur de service, sous-indexation des pensions par rapport à l'inflation comme depuis 2013 à l'Agirc et Arrco, etc.), ce qui permet d'éviter tout débat. « *En ce sens il introduit dans la répartition une logique de capitalisation* »²¹.

De surcroît, ce **nouveau système par points** permettra de **commencer à introduire de la retraite par capitalisation** dans le système français. N'oublions pas que pendant sa campagne, Macron s'est beaucoup référé au modèle de retraite suédois qui comporte deux piliers : les comptes notionnels souvent cités...mais aussi des retraites capitalisées²². La gestion de ces dernières donne d'ailleurs beaucoup de fil à retordre aux autorités suédoises.

Attention un nouveau système peut en cacher un autre !

Bobard n°8 : Le régime des fonctionnaires et les régimes spéciaux génèrent des inégalités à éliminer



Depuis des années, les gouvernements et les médias ont répandu l'image de **fonctionnaires** ou d'**agents du service public** « **privilegiés** ». Le **sentiment d'injustice** s'est installé dans une **majeure partie de l'opinion publique**... qui souhaite une réforme du système de retraite éliminant les inégalités soi-disant liées aux différences de régimes auxquels ont cotisé les retraités.

Maintenant que le mal est fait, le gouvernement peut affirmer sur son site retraites²³ qu'il est faux de dire que « *Les fonctionnaires sont bien mieux traités que les salariés du privé* ». Ainsi, on peut y lire qu'**au final, les taux de remplacement sont quasiment équivalents** : 75% pour un salarié non cadre du privé contre 68% pour un fonctionnaire de catégorie B ... La différence en défaveur des fonctionnaires est pourtant sensible. Comme le nouveau système de retraite se veut

« universel », le régime des fonctionnaires est appelé à converger avec les autres régimes.

Macron souhaite également la disparition des « régimes spéciaux ». Ils tirent leur nom de leur caractère particulier à une profession ou à une entreprise. Actuellement, il existe trois régimes spéciaux complets de la fonction publique et une quinzaine de régimes spéciaux²⁴.

Leur principale spécificité est que les assurés **peuvent partir avant l'âge légal de la retraite fixé à 62 ans**. Mais plusieurs réformes ont changé la donne. Des agents de catégorie active peuvent encore partir à 57 ans (douaniers, éboueurs, aides-soignants), ou 52 ans (policiers, contrôleurs aériens, égoutiers) s'ils ont assez d'années de service. Toutefois, « À compter de la génération 1962, les assurés du régime général, de la fonction publique et des régimes spéciaux liquideront leur pension selon les mêmes conditions d'âge (62 ans) et de durée d'assurance (168 trimestres pour une ouverture de droits en 2024) »²⁵.

Sous prétexte de réforme des retraites, Macron veut faire table rase des statuts attachés aux régimes de la fonction publique et aux régimes spéciaux (SNCF, chemin de fer d'intérêt local, RATP, tramways, entreprises de distribution d'énergie, mais aussi magistrats...). Comme par hasard, ce sont des secteurs où une force de contestation existe ou bien des secteurs où des privatisations sont encore possibles !

Sous couvert d'équité, la réforme des retraites vise surtout à affaiblir les services publics.

Conclusion : Rendons notre système actuel de retraite plus juste et plus solidaire !

Dans une interview donnée au *Parisien*²⁶ sur la réforme du système de retraite, Jean-Paul Delevoye déclarait « *Ma crainte [...] c'est que le système ne soit pas juste, pas simple et pas équilibré financièrement* ». Quelle clairvoyance !

En effet, **la réforme conduira à une baisse marquée de la retraite des femmes, et plus généralement des précaires, sauf si de très importants dispositifs de solidarité étaient mis en place, ce qui est peu probable vu le contexte d'austérité budgétaire.**

Par contre, la piste des **mesures favorables à la retraite par capitalisation** pour les hauts revenus (supérieurs à 120 000 euros annuels) paraît juteuse pour ces « premiers de cordée »... jusqu'à la prochaine crise économique ou financière. Les lobbys des fonds de pensions ont été entendus et piaffent d'impatience. Pensez donc, la retraite par capitalisation ne représente encore que 2 % des retraites en France !

Au fil de ce petit guide, on a vu que le **nouveau système à points ne serait pas simple**. Outre la volatilité des points, les différents régimes de retraite spéciaux ou autres ne pourront pas s'aligner si facilement sur le régime général, les caisses de retraites complémentaires ont également leurs propres spécificités...

L'équilibre financier du nouveau système par points ne sera pas assuré face aux fortes contraintes démographiques et économiques. Les exemples de l'Agirc, de l'Arrco (système par points) et de la Suède (comptes notionnels) ont déjà montré leurs limites.

Des **pistes existent pour améliorer notre système actuel** de retraites :

- **Unifier les différents régimes par le haut** avec un taux de remplacement minimal²⁷ ,
- **Augmenter progressivement le taux de cotisation** vieillesse, notamment les cotisations patronales, pour tenir compte de la démographie,
- **Élargir l'assiette des cotisations** (inclusion des profits distribués),
- Modifier le calcul de la pension pour l'adapter à la **durée réelle de la carrière** : au lieu de prendre les 25 meilleures années de salaire pour calculer la pension, retenir par exemple le quart de la durée de carrière : les 10 meilleures pour une carrière de 40 ans, les 5 meilleures pour une carrière de 20 ans,
- Mettre en place une **politique d'emploi très active**,
- **Inscrire toute réforme dans un modèle de développement non productiviste**, ce qui implique une **réduction des inégalités** en amont dans le **partage salaires-profits**, pour ne pas avoir à espérer une croissance économique forte, compte tenu de la crise écologique.

Combattons avec vigueur la casse de notre système de retraite !

¹ Pour les salariés du secteur privé affiliés au régime général de la Sécurité sociale.

² Dans le régime « par points », on calcule la pension en fonction du nombre de points acquis durant toute la carrière et de la valeur du point lors du départ à la retraite. La valeur du point est ajustée pour maintenir l'équilibre financier de la caisse de retraite. Dans le régime par « comptes notionnels », la pension correspond à la somme des cotisations versées et revalorisées chaque année, multipliée par un coefficient de conversion (espérance de vie à la retraite, variables économiques). Le gouvernement a finalement opté pour un régime de retraite « par points ». Toutefois, la logique des deux régimes « points » ou « comptes notionnels » est proche.

³ <http://reforme-retraite.gouv.fr/le-saviez-vous/les-idees-recues/>

⁴ Rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites, Juin 2018 <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-4269.pdf>

⁵ Jean Marie Harribey, « le cynisme confine à l'absurdité », mai 2018, <https://www.humanite.fr/retraite-avec-cette-reforme-le-cynisme-confine—labsurdite-656706>

⁶ Dans le secteur privé, la validation d'un trimestre d'assurance vieillesse ne dépend pas de la durée réelle d'activité, mais du montant du salaire soumis à cotisations pour la retraite. Dans la fonction publique, un titulaire doit justifier de 4 trimestres de cotisations dans l'année pour valider une annuité.

⁷ Plafond de la Sécurité sociale : 3311 euros par mois au 1^{er} janvier 2018.

⁸ Salaire de référence des salariés du privé : moyenne des salaires des 25 meilleures années, traitement de référence des fonctionnaires : moyenne des traitements hors primes des 6 derniers mois.

⁹ Il est également possible que le système adopté soit un système en comptes notionnels.

¹⁰ Tweet Delevoye du 19 avril 2018 <https://twitter.com/delevoye/status/986997487885082624>

¹¹ http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/dp_dispositif_de_participation_citoyenne_31mai_2018_vdef_240518.pdf

¹² Salaire moyen des 25 meilleures années pour les salariés et 6 derniers mois pour les fonctionnaires.

¹³ Voir note 11

¹⁴ La pension de droit direct inclut les majorations pour enfants, mais pas la réversion.

¹⁵ Christiane Marty, « Réforme des retraites : les femmes toujours plus perdantes », Tribune dans *Libération*, 12 juin 2018.

¹⁶ Concertation avec les partenaires sociaux reportée de décembre 2018 à mars-mai 2019

¹⁷ http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/dp_dispositif_de_participation_citoyenne_31mai_2018_vdef_240518.pdf

¹⁸ Statistique du CREDOC

¹⁹ Sénat, 31 mai 2018.

https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/redaction_multimedia/2018/2018-Documents_pdf/20180426_Atelier_2_2_Presentation_Dominique_Acker.pdf.

²⁰ Pierre Kalfa, « Retraite : le basculement ? », Blog de Pierre Kalfa, Mediapart, 5 juin 2018

²¹ Voir note 20

²² Anne-Françoise Hivert, « Le mirage du système suédois de retraite », *Le Monde*, 17/05/2018.

²³ <http://reforme-retraite.gouv.fr/le-saviez-vous/les-idees-recues/article/les-fonctionnaires-sont-bien-mieux-traites-que-les-salaries-du-privé>

²⁴ www.vie-publique.fr

²⁵ COR, mai 2016, <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-3390.pdf>

²⁶ « Retraites, le plan du gouvernement », *le Parisien*, 31 mai 2018.

²⁷ Jean Marie Harribey, « le cynisme confine à l'absurdité », mai 2018, <https://www.humanite.fr/retraite-avec-cette-reforme-le-cynisme-confine—labsurdite-656706>

Fondée en 1998, Attac (Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne) est une association qui **milite pour la justice sociale et environnementale**, et conteste le pouvoir pris par la **finance** sur les peuples et la nature.

En 2018, **Attac** est présente dans une cinquantaine de pays ; Attac France compte plus de 10 000 membres et une centaine de comités locaux qui agissent partout en France.

Attac IDF regroupe les comités locaux d'Ile de France. Des réunions mensuelles mettent en commun réflexions et propositions d'actions. Attac IDF est à l'initiative de ce guide contre les bobards de la réforme des retraites Macron.

Rédaction : Evelyne Dourille-Feer avec le concours de Jean-Marie Harribey, Christiane Marty, Rozenn Perrot et des membres de la commission TSPS

Illustrations : François Feer

Juillet 2019

Attac France

21 ter Rue Voltaire

75011 Paris

attac-idf@list.attac.org

ne la réduisez pas trop quand même

